

## **REGLEMENTATION CYCLO-CROSS 2011/2012**

### **Article 1**

- Seul les coureurs F.F.C. sont admis à ces cyclo-cross
- Les coureurs « Elite E1 » peuvent participer librement aux épreuves interrégionales de cyclo-cross lorsque aucune épreuve de niveau national ou international n'est organisée à la même date dans le comité
- Pour toutes les épreuves les dossards doivent être remis à partir de 13h00
  - départ à 14h00 pour les cadets et minimes (classements séparés)
  - 15h00 pour les seniors/espoirs et vétérans et juniors (classements séparés pour les juniors)(selon le nombre de juniors les horaires pourront être modifiés)
- Possibilité d'organiser des épreuves pour les écoles de cyclisme en prologue

### **Article 2**

#### **DUREE DES CYCLO-CROSS**

- 50 minutes pour les seniors/espoirs et vétérans
  - 40 minutes pour la catégorie junior
  - 30 minutes pour la catégorie cadet
  - 15 minutes pour la catégorie minime
- Les féminines courent avec les cadets

### **Article 3**

#### **CATEGORIES D'AGE EN CYCLO-CROSS**

Dès le début de la saison:

Les juniors 2ème année en 2011 sont dans la catégorie espoir

Les cadets 2ème année et les juniors 1ère année en 2011 sont dans la catégorie junior

Les cadets 1ère année et les minimes 2ème année en 2011 sont dans la catégorie cadet

Les minimes 1ère année et les benjamins 2ème année en 2011 dans la catégories minime

**C'est la catégorie à laquelle le licencié appartiendra au 1er Janvier 2012, qui sera prise en considération :**

- Minimes :** coureurs nés en 1998 et 1999
- Cadets:** coureurs nés en 1996 et 1997
- Juniors:** coureurs nés en 1994 et 1995
- Espoirs:** coureurs nés en 1990-1991-1992-1993
- Seniors :** coureurs nés en 1973 à 1989
- Vétérans :** coureurs en 1972 et avant

**La licence de l'année est obligatoire à partir du 1er Janvier 2012**

## **MATERIEL /CIRCUIT :**

### **Article 4:**

Extrait de la réglementation fédérale : <<Epreuves calendrier régional : les bicyclettes de **types route** ou **VTT** sont **autorisées** dans les **épreuves du calendrier régional**.  
- cornes de vaches ou tout autre additif étant interdit

**Les coureurs utilisant des VTT ne pourront prétendre au titre de Champion régional et seul les coureurs utilisant des vélos cyclo-cross seront qualifiables pour les championnats de France**

Le dépannage doit s'effectuer à endroits fixes et délimités soit par deux postes simples ou un poste double. Les postes doivent être matérialisés par de la rubalise, des barrières peuvent délimiter les box

Le changement de roue ou de vélo est interdit entre coureurs de même qu'il est interdit en dehors des zones prévues à cet effet

*-Tout dépannage hors des postes prévus par l'organisateur fera l'objet de sanction (mise hors course)*

**Les commissaires sont tenus de faire appliquer impérativement le règlement**

-Matérialiser le circuit par du ruban aux endroits douteux, éventuellement prévoir des bottes de pailles au passage jugé dangereux

-Le parcours peut comporter 6 obstacles au maximum qui obligent les coureurs à descendre de leur bicyclette (80 m par zone au maximum)

-Si des obstacles artificiels sont prévus avec des planches ou rondins de bois, ceux-ci seront distants de 4m minimum et leur hauteur devra être de 40 cm. Une seule série de 2 planches peut-être mise en place sur un parcours

-La descente des escaliers est interdite

-Les nouveaux circuits seront visés par la "commission cyclo-cross" ainsi que les courses ayant eu des problèmes de sécurité sur le parcours de l'année précédente.

## **RECOMPENSES**

### **Challenges**

#### **Article 5**

Il serait souhaitable que les organisateurs récompensent chaque catégorie à savoir

1er Cadet	1er minime
1er Junior	1er Espoir
1er Senior	1er Vétéran
1 <sup>ère</sup> Féminine	

#### **Article 7**

A l'issue de la saison le "Challenge Claude BERTOLINO" sera attribué au club qui aura additionné le plus grand nombre de points aux catégories seniors, vétérans et espoirs

Le "Challenge Georges Bertolino" sera attribué aux catégories juniors

Le "Challenge Serge CAPPY" sera attribué aux catégories Cadets

Le « Challenge Adrien Ghigo » sera attribue aux catégories Minimes

L'attribution des points se fera de la manière suivante :

Seniors, Veterans, espoirs : les 15 premiers 15pts à 1pt pour toutes les épreuves en ligne

et les sept premières équipes 15pts à 9pts par coureur pour les épreuves à l'américaine

Minimes, cadets, juniors : les 5 premiers de 5pts à 1pt

Toutes les épreuves seront pris en compte sauf celle de Hyères .

Un challenge sera attribué aux clubs par addition de points dans chaque catégorie

***Les neuf(9) meilleurs résultats seront retenus pour le classement général final (classement individuel)***

Un bonus sera attribué à tous coureurs qui prendront le départ à une manche du challenge national « La France Cycliste »

Soit 3pts pour les cadets et juniors et 7 pts pour les seniors plus éventuellement les point réellement acquis à leur place au classement du challenge national

Des prix (suivant décision de la commission technique vélo traditionnel) récompenseront les premiers de chaque challenge

Le challenge Jean Pierre Barbeau sera attribué par classement des clubs toutes catégories confondues -

Pour les challenges clubs toutes les épreuves comptent sauf celle de Hyères

Les récompenses se feront le jour du “**cyclo - cross de Hyères**”, avec la présence des coureurs récompensés obligatoires

## **ORDRE DE DEPART A LA PREMIERE EPREUVE et ATTRIBUTION DES DOSSARDS**

-**Ordre de départ** : faire référence au classement de l'année précédente pour la première course, ensuite pour les autres épreuves, les coureurs seront alignés d'après le classement général du challenge de l'année 2011/2012

Les professionnels du comité Côte d'Azur / Provence / autre comité

Dossards : n° 1 / LIGIER Nicolas – 2/ RUBIO Gilles – 3/PEY Thierry – 4/ MOREL Jérémy - 5/GARCIN Stevin  
6/ GRAZZI Eddy – 7/ CHATRON Therry - 8/PLUMER Julien – 9/COUANON Mickael –10/ COLOMIES Arnaud -  
11/BARRET Cedric – 12/ LE GOFF Nicolas

### **Article 8 :**

## **Championnat Régional 2011/12: 4/12/11 LA CRAU (VS Hyerois)**

**Championnat départemental :** VAR : LES SALLES/VERDON (27 novembre)  
ALPES-MARITIMES : ( )

**Ordre de départ pour les différents championnats:** les « Elite Professionnel » peuvent prendre part aux championnats à condition qu'ils appartiennent à un club du comité, puis il sera tenu compte des titres de l'année précédente et du challenge 2011/2012 pour les trois premières lignes

### **Article 9:**

## **Ecole de cyclisme**

En prologue des cyclo-cross : ouverture d'une épreuve appelée “initiation au cyclo-cross” dans le cadre des écoles de cyclisme, (se référer au règlement école de cyclisme)

Aménager le parcours en allégeant les difficultés par rapport au tracé adulte

Longueur maximum du circuit 5 à 600 m

### **Durée moyenne des activités**

**Poussins** 3mn avec un tour de reconnaissance

**Pupilles** 7mn avec un tour de reconnaissance

**Benjamins** 10mn à 15mn environ

Activité une fois par semaine seulement sous la responsabilité d'un éducateur

Pour les écoles de cyclisme le changement de roues est autorisé (pas de changement de vélo)

Celui ci devant être effectué au podium à la vue des commissaires

Hyères le 10 octobre 2011  
Le responsable régional cyclo-cross  
Adrien GHIGO